

**REUNION OF EPISCOPAL CONFERENCES OF WEST AFRICA**  
**CONFÉRENCES ÉPISCOPALES RÉUNIES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**  
**CONFERÊNCIAS EPISCOPAIS REUNIDAS DA ÁFRICA OCIDENTAL**



**Déclaration de Genève**

A la 8ème Session  
du Groupe de Travail Intergouvernemental,  
à composition non limitée,  
chargé d'élaborer un instrument international  
juridiquement contraignant  
pour régler,  
dans le cadre du Droit International des Droits de l'Homme,  
les activités des sociétés transnationales  
et autres entreprises commerciales.

*(Résolution A/HCR/26/9)*

**Par le Révérend Père Vincent de Paul BORO**

**1<sup>er</sup> Secrétaire Général Adjoint**

24 octobre 2022

Monsieur le Président-Rapporteur,

L'épiscopat africain vous félicite de votre élection à conduire les travaux de cette session.

En ce lieu de protection des Droits de l'Homme, je me fais en effet la voix des Evêques de l'Afrique de l'Ouest réunis au sein des CERAO (Conférences Episcopales Réunies de l'Afrique de l'Ouest). Leur voix est aussi le murmure de tous les Evêques de l'Afrique réunis au sein du Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM). Quoique surprenante peut-être, ma voix est celle de Guides spirituels qui, sans discrimination aucune, accomplissent l'oeuvre de l'Eglise en faveur du développement intégral de l'homme.

La voix qui retentit en ce lieu est le crépitement d'un territoire qui se réchauffe et nous alerte que si rien n'est fait dans peu d'années, la région du Sahel deviendra inhabitable et pour cause, les catastrophes naturelles vont se multiplier, les canicules seront insupportables et la désertification va s'étendre.

La voix qui retentit ici est le gémissement et le soupir d'un peuple historiquement célèbre, culturellement nanti et moralement résilient mais qui subit une ruée massive sur ses richesses avec la bénédiction d'un système politique de complicité locale et le silence coupable dû à un manque de régulation contraignante, soucieuse de protéger les droits de nos communautés dont la survie réside dans leurs terres.

Au cours de leur dernière Assemblée Plénière, les Evêques de l'Afrique de l'Ouest ont manifesté leur intérêt au processus de réglementation des activités des sociétés transnationales par le biais d'un instrument juridiquement contraignant. De tous leurs vœux, ils en appellent à en faire une priorité urgente.

Nous vivons des crises profondes, superposées et interconnectées qui menacent et notre vie et notre planète. En plus du réchauffement climatique, nos peuples subissent des accaparements massifs de leurs terres, la destruction de terres forestières et d'autres écosystèmes essentiels à leur survie et ils assistent impuissants à la pollution des rivières et des sources d'eau, la diminution et la disparition de certaines espèces animales, avec, cerise sur le gâteau amer, la violence et la répression aux mains de sociétés de sécurité privées protégeant des industries extractives dont les activités d'entreprise sont visiblement criminelles et impunies.

Faut-il le crier à des oreilles qui se ferment pour ne pas entendre ? Faut-il davantage de preuves pour des yeux qui se ferment pour ne pas voir ? Les crises auxquelles nous sommes confrontés en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier sont le résultat de l'hégémonie du profit et de la cupidité sur les droits de l'homme et la dignité humaine.

Il nous semble impératif d'aller au-delà des principes volontaires et des initiatives unilatérales des entreprises qui s'avèrent insuffisantes pour permettre à nos systèmes judiciaires nationaux ou même régionaux de contrôler et d'incriminer les atteintes aux droits humains causées par les entreprises. De nombreuses organisations en Afrique et à travers le monde, et dont nous saluons ici le soutien, ont fortement soutenu ce processus. Au fil des ans, les États et la société civile ont contribué à renforcer le texte du Traité.

Nous invitons les Etats ici représentés à négocier, dans un esprit d'interdépendance humaine, sur la base du troisième projet révisé du Traité bien que le texte doive être encore amélioré afin d'aboutir à un cadre juridique efficace.

Pour cela, un mécanisme judiciaire international pouvant recevoir des communications individuelles de victimes est essentiel. Cependant le processus doit être protégé de toute influence indue des entreprises et de leur captation, tout en plaçant les droits des personnes et des communautés affectées au centre des négociations.

Monsieur le Président-Rapporteur,

Si nous avons fait le déplacement de Genève, c'est pour exprimer la détermination d'une Eglise solidaire et, comme à ses origines, engagée pour la libération des peuples opprimés aux côtés des hommes de bonne volonté, dans un échange continu et une collaboration vraie.

Dans l'espoir que le futur Traité soit façonné par le contexte urgent de notre région ouest africaine et reflète les obstacles auxquels nous avons été confrontés lorsque nous avons essayé de réglementer les grandes entreprises dans nos communautés et nos pays, nous attendons de la Présidence qu'elle mène ce processus de manière transparente et inclusive.

Nous attendons avec impatience une semaine de négociations fructueuses, avec à la fin, des améliorations substantielles du texte actuel. Il y va de notre droit de survivre sur nos terres.

Je vous remercie